

TEST DE CONNAISSANCES N°4

Vous répondrez aux questions en cochant la case de votre choix. Certaines questions peuvent amener plusieurs réponses : cochez alors les cases correspondantes . Seules les réponses exactes seront prises en compte.

1 – Pour avoir le droit de conduire un chariot élévateur, il faut :

- une autorisation écrite de conduite nominative délivrée par le chef d'entreprise A
- un permis de conduire C B
- savoir mettre en route le chariot C
- posséder le C.A.C.E.S ou une attestation d'équivalence D

2 – Les accidents avec les chariots élévateurs provoquent chaque année le décès de travailleurs. Le nombre annuel d'accidents mortels est :

- 2 à 3 A
- 5 à 10 B
- plus de 10 C

3 - Un cariste doit posséder le permis de conduire des véhicules automobiles pour conduire sur la voie publique :

- un chariot dont la vitesse est de 25 km/h maximum A
- un chariot dont la vitesse est de 50 km/h maximum B
- un chariot dont le poids total en charge est supérieur à 3 500 kg et dont la vitesse est de 25 km/h maximum C

4 – Chaque élément de batterie possède :

- 2 types d'électrodes A
- 8 types d'électrodes B
- 1 bouchon de fermeture C

5 – Le C.A.C.E.S ou l'attestation d'équivalence de catégorie 5 vous autorise à conduire un :

- préparateur de commande de levée < à 1 mètre A
- chariot élévateur en porte-à-faux d'une capacité < à 6000 Kg B
- chariot élévateur à mât rétractable C

6 – Un chariot élévateur à mât rétractable fonctionne avec :

- un moteur alimenté au gaz
- une batterie électrique
- un moteur alimenté au carburant

A	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>

7 - Pour augmenter la stabilité du chariot, le cariste doit :

- positionner la charge le plus horizontalement possible
- prendre la charge sur le bout des fourches
- incliner le mât vers l'arrière
- circuler plus vite qu'à vide

A	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>

8 - Si un chariot circule sur la voie publique :

- il doit avoir un rétroviseur
- son conducteur doit respecter les panneaux du code de la route
- avoir un éclairage à l'avant et une signalisation à l'avant et à l'arrière

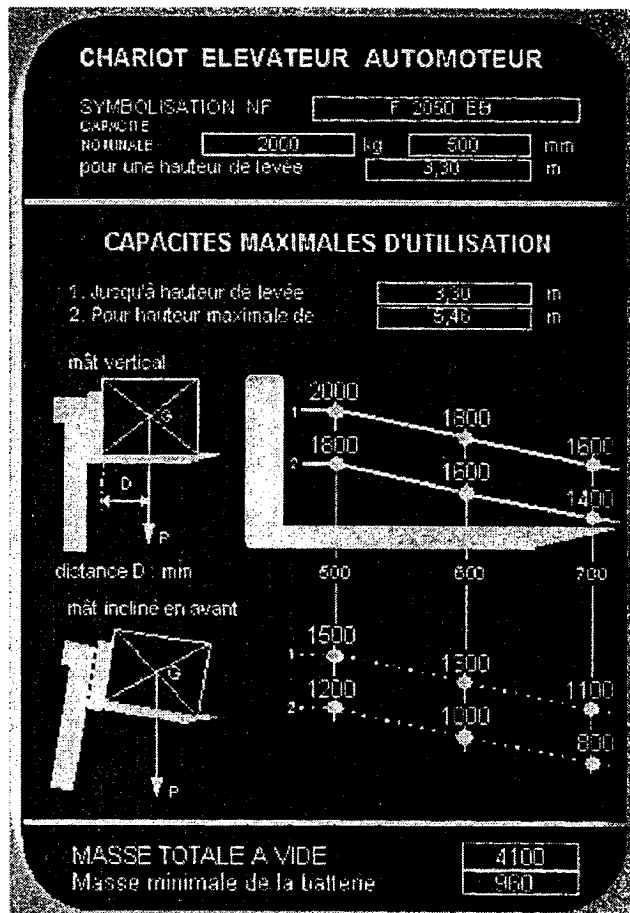
A	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>

9 - Sur la plaque de charge de mon chariot, je lis « charge nominale : 1 500 Kg ». Je peux dans tous les cas lever 1 500 Kg.

- oui
- non

A	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>

10 - Voici la plaque de charge d'un chariot. Le cariste peut-il prélever les charges suivantes :



- mât vertical, une palette de 1,40 m x 1,40 m de 1350 kg à 4,5 mètres
- mât vertical, une palette de 1,20 m x 1,20 m de 1650 kg à 5,40 mètres
- mât incliné, une palette de 1,40 m x 1,40 m de 1200 kg à 3,20 mètres

A	
B	
C	